

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .56/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

13/05/2026

DATE DE PUBLICATION :

03 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six, le 21 mai à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 26

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie.

Procurations :

Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à M. AIGUESPARSES Cédric.

Etaient absents : NÉANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur BONNAUD Christophe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) est l'instance chargée d'évaluer le coût des compétences transférées entre une commune et son intercommunalité.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Ces membres sont désignés par les conseils municipaux. La commission élit son président et un vice-président.

Par ailleurs, la commission peut faire appel pour l'exercice de sa mission à des experts.

Par délibération N°2026/102 le conseil communautaire a fixé le renouvellement et la composition de la CLECT, à savoir :

- 1 représentant titulaire
- 1 représentant suppléant

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner :

- Madame DUPONT Karine représentante titulaire
- Monsieur SEIGNOBOS Jean-Luc représentant suppléant

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération N°2014/111 du conseil communautaire instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

VU la délibération N°2026/102 fixant le renouvellement et la composition de la CLECT,

ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 :

DE DESIGNER les représentants suivants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Coeur du Var :

- Madame DUPONT Karine représentante titulaire,
- Monsieur SEIGNOBOS Jean-Luc représentant suppléant.

Article 2 :

DE NOTIFIER la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Cœur du Var.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

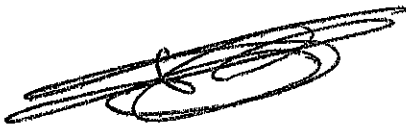
POUR : 27 UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

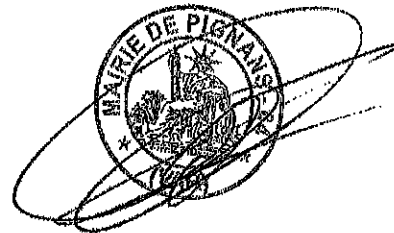
BONNAUD Christophe

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260521-DEL56_2026-DE